



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etat-major du Sud-Est

Question orale n° 1330

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le choix réservé à l'implantation de l'état-major de la région Sud-Est. En effet, dans le cadre de la reorganisation de notre système de défense, la France va être scindée en quatre grandes régions militaires. Aussi la question se pose de savoir quel site sera choisi entre Lyon et Marseille pour accueillir le nouvel Etat-Major de région. De part sa situation géographique et sa capacité immédiate, Marseille apparaît comme étant techniquement la meilleure solution. Aussi souhaiterait-il connaître sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Mme le président. M. Guy Teissier a présenté une question n° 1330.

La parole est à M. Guy Teissier, pour exposer sa question.

M. Guy Teissier. Monsieur le ministre de la défense, dans le cadre de la restructuration de notre système de défense, vous avez décidé d'engager une reorganisation territoriale de nos armées. Ainsi, dans les deux à trois années qui viennent, le nombre des régions militaires sera non plus de cinq, mais de quatre et la région Sud-Est comprendra les actuelles circonscriptions militaires de défense de Lyon et de Marseille. Inévitablement, les élus de la région du Midi se demandent donc qui, de Marseille ou de Lyon, accueillera l'état-major de région. Vous comprendrez, monsieur le ministre, que je sois tout naturellement porté à défendre la candidature de Marseille, pour des raisons d'ailleurs plus tactiques que d'aménagement de territoire. Je le fais certes parce que Marseille est ma terre d'élection, mais surtout parce que je suis intimement convaincu que la deuxième ville de France dispose des meilleurs atouts pour accueillir l'état-major de région. Cela tient en premier lieu à sa situation géographique: ouverte sur la Méditerranée, plus apte à la projection, Marseille me semble mieux adaptée pour concentrer le pouvoir décisionnel et les choix opérationnels d'une armée de projection. En second lieu - et ce n'est pas le moindre argument - Marseille a la capacité immédiate d'accueil des effectifs, et, j'y insiste, sans surcoût. En effet, avec Miramas, qui peut accueillir des milliers d'hommes, avec la base aérienne stratégique d'Istres, l'embranchement ferroviaire du 11^e cuirassiers de Carpiagne et la proximité de Toulon pour l'embarquement des forces, elle dispose des infrastructures indispensables.

Je crois savoir que des avis techniques vous ont été rendus et qu'ils rejoignent tous, ou à peu près tous, ma position. Quel est votre état d'esprit sur ce dossier ? Peut-on envisager que l'état-major de région s'installe à Marseille, et que Lyon, ville de prestige, accueille le non moins prestigieux commandement de l'état-major de l'OTAN ? Sachez que les élus de notre région, de tous bords, ...

M. Jean Tardito. Absolument !

M. Guy Teissier. ... toutes tendances confondues, attendent beaucoup de votre décision. Elle est d'importance pour notre région.

M. Jean Tardito. Et la réponse sera positive !

Mme le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Charles Millon, ministre de la défense. Monsieur le député, la région Sud-Est doit accueillir deux grands états-majors de l'armée de terre: un état-major de région terre à Lyon et un état-major de force à Marseille.

Actuellement siege de l'etat-major de la region militaire de defense Mediterranee, la ville de Lyon le restera. Elle dispose, avec le quartier general Frere, d'une infrastructure tout a fait adaptee et dotee de bonnes capacites d'evolution. Le maintien a Lyon de l'etat-major regional terre s'inscrit dans la continuite de la reforme Armees 2000 et evitera toute rupture dans le fonctionnement present de cet etat-major dont le role regional est deja bien maitrise.

L'installation a Marseille d'un etat-major de force repond a la nouvelle priorite accordee aux operations de projection des forces. La metropole marseillaise dispose, en effet, dans son environnement proche, de l'ensemble des infrastructures necessaires a la mise en oeuvre de ce nouveau concept d'emploi: la zone de regroupement et d'attente de Carpiagne, la base aerienne d'Istres, le port militaire de Toulon, le complexe portuaire de Marseille et l'aeroport de Marignane. La presence a Marseille d'un etat-major a vocation operationnelle est donc coherente avec les orientations fixees par le president de la Republique pour la profonde transformation de notre outil de defense.

Mme le president. La parole est a M. Guy Tessier.

M. Guy Teissier. La messe est dite ! S'il m'est difficile de vous remercier pour votre reponse, je vous remercie neanmoins, monsieur le ministre, pour votre franchise et pour avoir mis fin au debat qui secouait les etats-majors et les elus depuis plusieurs mois.

Nous etions persuades que Marseille l'emporterait compte tenu des atouts que vous avez vous-meme enonces, et le seul quartier Frere ne me semblait pas un atout suffisant pour Lyon. Mais le ministre etant aussi president de la region, sans doute etait-il attache a ce que le nouvel etat-major y soit implante !

M. Michel Fromet. Charite bien ordonnee...

Mme le president. La parole est a M. le ministre.

M. le ministre de la defense. Monsieur Teissier, vous connaissez l'amitie que je vous porte. Je tiens a preciser qu'aucune decision prise au ministere de la defense ne l'a ete en consideration de preoccupations locales.

Données clés

Auteur : [M. Teissier Guy](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1330

Rubrique : Armee

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 1997, page 1089

Réponse publiée le : 19 février 1997, page 1037

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 février 1997